

Schéma pluriannuel d'accessibilité

2026-2028

<https://chu-nantes.fr>

Date d'édition : Avril 2026

Entité : CHU de Nantes

Adresse : 5 allée de l'Île Gloriette 44000 NANTES

1. Introduction

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

2. Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes du CHU de Nantes.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive du site <https://www.chu-nantes.fr/>.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de la Direction de la Communication du CHU de Nantes.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, de contrôler et de veiller à l'application de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

3. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent au Pôle digital à la Direction de la Communication. Cette équipe est notamment composée d'un chargé de communication digitale.

Des ressources financières sont allouées à l'accessibilité numérique pour des actions d'audit, de corrections des lacunes identifiées et de formations des collaborateurs pour renforcer leur expertise.

Ces ressources sont réévaluées chaque année en fonction des actions à mener.

4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

1. Action de formation et de sensibilisation

Des actions de formations seront organisées pour permettre aux collaborateurs impliqués d'améliorer l'accessibilité numérique du site.

2. Recours à des compétences externes

Le CHU de Nantes fait appel à des intervenants externes pour accompagner la mise en œuvre de la politique d'accessibilité. A ce jour :

- La société Accessman pour la réalisation d'audits.
- La société Kosmos pour les corrections techniques.

3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Le respect des critères du RGAA est pris en compte par les équipes et les intervenants externes dans les projets d'évolutions liés au site <https://www.chu-nantes.fr/>.

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets liés au site dont ils constituent un axe majeur et une exigence de base.

4. Traitement des retours usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, des moyens de contact ont été mis en place sur le site pour mettre aux utilisateurs en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

Conformément à notre engagement pour une amélioration continue, les problèmes signalés par les utilisateurs feront l'objet d'un suivi et seront ajoutés dans les corrections planifiées.

5. Processus de contrôle et de validation

Le site fait ou fera l'objet de contrôles qui permettront d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle est effectué par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

6. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, les opérations de mise en conformité s'étaleront sur les années 2026 à 2028.

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique du CHU de Nantes.

Nom	Consultation	Date de mise à jour
Plan 2026	En ligne sur le site	30/04/2026
Plan 2027	A venir	
Plan 2028	A venir	